

ressé à l'existence au Canada de l'industrie de la ficelle d'engrègement; lui-même a besoin que des droits de douane soient imposés sur cet article de première nécessité pour lui. Au premier abord, cela peut paraître un paradoxe; cependant qu'on y réfléchisse et cette vérité deviendra éclatante.

Supprimons par la pensée les manufactures de ficelle d'engrègement existant au Canada; nous devenons immédiatement les tributaires des fabricants américains qui imposeront leurs prix; ces prix ne pourront plus être ceux de fabricants ayant à lutter contre des concurrents, mais de gens absolument maîtres du marché, tirant tout le parti possible d'une situation excessivement avantageuse et exceptionnelle pour eux.

Nos cultivateurs paieront la ficelle d'engrègement aux prix que leur imposeront les manufacturiers américains et il leur faudra les subir.

Le résultat sera que le prix de revient des récoltes de blé au Canada devra être majoré au détriment du producteur, c'est-à-dire du cultivateur, du fermier canadien.

Nous ne souhaitons pas que les cultivateurs canadiens passent par cette expérience, c'est pourquoi nous demandons pour eux aussi bien que dans l'intérêt des manufacturiers et des ouvriers canadiens que le gouvernement impose à bref délai un droit de douane sur la ficelle d'engrègement.

LE COMPTABLE PUBLIC

En feuilletant une revue de Comptabilité américaine, je retrouve un extrait de la préface publiée par les Régents de l'Université de l'Etat de New-York pour l'information des candidats au degré de "Comptable Public Certifié", émis par un Bureau d'Examineurs institué d'après une loi de l'Etat de New-York, en 1896, et intitulée: "An Act to regulate the Profession of Public Accountants". Ce Bureau est composé de trois Comptables Publics Certifiés nommés par les Régents de l'Université ci-haut mentionnée.

Afin de faire connaître aux lecteurs du *Prix Courant* l'importance que nos voisins attachent à cette profession, j'ai cru devoir reproduire ici la partie de cet extrait ayant rapport plus particulièrement à l'utilité pratique de la profession de Comptable Public, et les services que celui-ci est appelé à rendre au monde des affaires.

Ce pamphlet fait d'abord allusion à l'origine de la Science des Comptes, et après avoir dit que la tenue des livres est devenue la science de la Comptabilité vers le XV^e siècle, au temps de la prospérité de l'Italie, il continue: "Nous pouvons être certains qu'il n'y aurait pas eu à Florence des Banques dont la

renommée était universelle, ni de Rialto dans Venise, s'il n'y eut eu alors des comptables d'expérience pour tenir correctement les écritures des affaires considérables qui y étaient transigées; car nous savons combien aujourd'hui le succès, la prospérité et l'existence même des grandes entreprises du monde entier dépendent du travail intelligent et soigné, et de l'intégrité du comptable.

Quand il est nécessaire de constater les conditions réelles d'une entreprise; quand une industrie avec son avoir et sa clientèle doit changer de propriétaire; quand l'avoir ou capital d'un chemin de fer ou de toute autre entreprise doit être établi; quand la situation d'une vaste institution financière doit être étudiée, c'est le rapport d'un comptable habile qui fait foi du véritable état des affaires. Même la stabilité d'un gouvernement peut dépendre de l'exactitude, de l'honnêteté ou de la compétence de ceux auxquels sont confiés les comptes publics.

New-York fut le premier Etat de l'Union américaine qui ait reconnu publiquement l'importance du travail des comptables et qui ait élevé au rang des professions libérales.

Dans cet Etat, le Comptable Public Expert, qui établit ses aptitudes pour cette distinction, comme il est dit plus haut, peut être désigné, par l'autorité de l'Etat, du titre de Comptable Public Certifié, et peut ajouter à son nom les lettres C. P. A. (Certified Public Accountant) qu'il a seul le droit de porter, à l'exclusion de tout autre. La loi qui a créé cette distinction non seulement honore la profession, mais protège également le public, en exigeant que le porteur de ce titre soit une personne dont le caractère est éprouvé, et possède une éducation générale élevée et un entraînement technique complet.

La position d'auditeur en charge des comptes d'un établissement vaste et compliqué est d'une grande importance et entraîne une grande responsabilité. Il devrait être familier avec les méthodes nouvelles et scientifiques, parfaitement renseigné sur les détails des affaires transigées dans cet établissement, être alerte, soigneux et attentif à son travail, et par-dessus tout d'une honnêteté irréprochable. Le Comptable Public, cependant, a une responsabilité d'un ordre encore plus élevé, et devrait posséder de grandes connaissances et une habileté illimitée. Il est, de fait, un tribunal suprême en matière de Comptabilité. C'est à lui que se fie son client pour toute information sur la nature du travail de ses teneurs de livres, et c'est à lui qu'ont recours ces derniers pour les diriger dans leurs écritures.

L'on s'attenda à ce que le Comptable public découvre et corrige les erreurs techniques, indique les erreurs de principes, et mette à jour les fraudes qui peuvent exister. Il est indéniable que les investigations de l'auditeur établissent trop souvent, malheureusement, combien l'homme est fragile, surtout lorsqu'il occupe une position de confiance et lourde de responsabilité. Bien des hommes qui, en d'autres circonstances, auraient conservé une réputation sans tache, ont succombé à la tentation simplement parce que l'occasion se présentait à eux d'une manière favorable.

A ce point de vue, le Comptable Public consciencieux devient une force morale dans le monde des affaires en rendant les pratiques malhonnêtes plus difficiles et plus exposées à être découvertes.

Dans beaucoup des travaux que le comptable exécute, il sert aussi bien le public que celui qui l'emploie. Ainsi, lorsqu'il s'agit de l'audition des livres d'une Compagnie d'assurance, d'une banque, d'une Société de construction et d'autres institutions publiques, son travail est de ce caractère; et quand il est employé par les Compagnies à fonds social, quoiqu'il soit engagé par les directeurs, ses travaux sont réellement pour l'information des actionnaires et des créanciers.

Sans vouloir discuter ici les devoirs et la responsabilité du Comptable, nous ne croyons pas trop nous aventurer en disant que, si cette charge ne peut être regardée comme étant une sécurité absolue, cependant elle lie au moins moralement le Comptable par son exposé des affaires; et son certificat, par conséquent, sans égard pour ceux qui l'emploient, doit être exempt de toute ambiguïté et n'établir que la situation vraie.

Après un exposé si complet et si précis des qualifications et des devoirs du Comptable Public; après ce résumé des nombreux services qu'il peut rendre et rend au public, je n'ai rien à ajouter si ce n'est que dans notre province et chez nos compatriotes surtout, on ignore généralement trop les avantages qu'on peut retirer d'une profession aussi utile aux affaires.

GEO. GANTHER.

Consignations de produits de la ferme

MM. St Arnaud & Clément reçoivent, comme par le passé, les consignations de produits de la ferme, tels que dindes, oies, canards, volailles, gibier et porc frais. La maison reçoit également les beurres "Dairies" pour les vendre à commission ou en fait l'achat direct à prix fermes. MM. St Arnaud & Clément ont la réputation bien justifiée de faire de prompts retours.